



MUNICIPALITÉ SAINT-ADRIEN
1589, rue Principale
Saint-Adrien (Québec) J0A 1C0
Tél. : (819) 828-2872 Téléc. : (819) 828-0442

PRÉSENCE À 18 H 30

ORDRE DU JOUR

Session ordinaire

Du lundi le 10 janvier 2022 à 19 h 30

- 1° Adoption de l'ordre du jour ;
- 2° Compte-rendu du responsable du réseau d'égout ;
- 3° **Adoption des procès-verbaux des réunions précédentes ;**
- 4° **Suivi des réunions précédentes (si changement) ;**
- 5° Certificat de crédits suffisants ;
- 6° Adoption des comptes ;
- 7° Compte-rendu des sorties des élus ;
- 8° La correspondance ;
- 9° Nomination d'un vérificateur ;
- 10° Liste des dépenses incompressibles ;
- 11° Règlement concernant le taux de taxes pour l'exercice 2022 et les conditions de perception ;
- 12° Période de questions ;
- 13° Pause ;
- 14° Conditions de travail des employés ;
- 15° Renouvellement du contrat avec Mégaburo - photocopieur ;
- 16° Pompex – offre de service d'entretien préventif – 3 ans ;
- 17° Demande pour arrêt pour nuitée à la Halte Desjardins ;
- 18° Demande d'aide financière de la Meunerie ;
- 19° ASCQ – offre d'adhésion ;
- 20° Calendrier des séances 2022 à modifier (octobre 2022) ;
- 21° Programme Emploi étudiants - demande ;
- 22° Création d'un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection ;
- 23° Date d'atelier de travail ;
- 24° Route des Sommets – Contribution municipale et participation au projet de signalisation et d'aménagement de la Route des Sommets pour l'année 2021 ;
- 25° Demande de la Chambre de commerce et d'entrepreneuriat des Sources ;
- 26° Offre des Actualités ;
- 27° Code d'éthique et de déontologie des élus.es / employés.es (projet) ;
- 28° FCM – offre d'adhésion 2022-2023 ;
- 29° Voirie ;
- 30° Varia ;

INFORMATION : Veuillez garder votre caméra et votre micro fermé en tout temps. Utilisez le bouton "Levez la main" avant de prendre la parole lors de la période de questions. Période de questions d'une durée maximale de 15 minutes Nous vous demandons de poser une seule question à la fois afin de laisser la chance à tous de poser leurs questions Par la suite, s'il reste du temps, vous pourrez poser une deuxième question si vous le souhaitez. Merci de votre collaboration.